RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01268
Numéro SIREN : 750 704 389
Nom ou dénomination : ABLOT INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 16529

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 02 NOV. 2023
Numéro: 16529

ABLOT INDUSTRIE
SARL au capital de 50 000 €
29 rue de la Mutualité
91200 ATHIS MONS
RCS EVRY 750 704 389

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

En date du 12 septembre 2023, L'associé unique décide d'affecter **le bénéfice de 9 551,74 €** de l'exercice social écoulé clos au 30/06/2023, de la manière suivante :

- à la distribution de dividendes à l'associé unique ..... 9 550,00 €
- au report à nouveau ..... 1,74 €

SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION ..... 9 551,74 €

Versement des dividendes :

Le dividende brut par part sociale est de 95,50 € et sera soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % sauf renonciation par option de chaque associé.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous.

2020	2021	2022
5 000 €	5 000 €	15 000 €

L'Assemblée générale rappelle que ce dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code général des impôts, sera versé dans les neufs mois suivant la clôture de l'exercice social.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société sont :

- Capital ..... 50 000,00 €
- Réserve légale ..... 5 000,00 €
- Report à nouveau ..... 18 679,50 €

TOTAL ..... 73 679,50 €

La Gérance

certifié conforme à l'original

SARL ABLOT INDUSTRIE
91200 ATHIS MONS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 233	901	2 331	1 379	952	69.01
	Autres immobilisations corporelles	1 910	679	1 231	1 120	112	9.96
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	5 143	1 580	3 563	2 499	1 063	42.55
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	1 533		1 533	4 367	-2 835	-64.91
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 033	-1 033	-100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	81 015	1 852	79 163	181 114	-101 951	-56.29
	Autres créances	6 615		6 615	2 862	3 753	131.15
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement				20 000	-20 000	-100.00
	Disponibilités	115 184		115 184	80 419	34 765	43.23
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	204 346	1 852	202 494	289 796	-87 301	-30.13
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	209 489	3 432	206 057	292 295	-86 238	-29.50

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

certifié conforme à l'original

SARL ABLOT INDUSTRIE
91200 ATHIS MONS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	18 678	26 859	-8 182	-30.46
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 9 552	-6 818	2 733	40.09
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	83 230	88 678	-5 448	-6.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	68 088	103 306	-35 218	-34.09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 037	32 498	-8 461	-26.04
	Dettes fiscales et sociales	30 703	67 813	-37 110	-54.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	122 828	203 617	-80 790	-39.68
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	206 057	292 295	-86 238	-29.50
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	122 828	203 617		

certifié conforme à l'original

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de *prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

certifié conforme à l'original

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 900		1 333
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 535		1 341
TOTAL	3 435		2 673
TOTAL GENERAL	3 435		2 673

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 233	3 233
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		966	1 910	1 910
TOTAL		966	5 143	5 143
TOTAL GENERAL		966	5 143	5 143

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	521	381		901
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	415	456	192	679
TOTAL	936	836	192	1 580
TOTAL GENERAL	936	836	192	1 580

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	381				
Matériel de bureau informatique mobilier	456				
TOTAL	836				
TOTAL GENERAL	836				

certifié conforme à l'original

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 852				1 852
TOTAL	1 852				1 852
TOTAL GENERAL	1 852				1 852

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	2 222	2 222	
Autres créances clients	78 793	78 793	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 615	6 615	
TOTAL	87 630	87 630	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	24 037	24 037		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 917	26 917		
Impôts sur les bénéfices	30	30		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 662	2 662		
Autres impôts taxes et assimilés	1 094	1 094		
Groupe et associés	68 088	68 088		
TOTAL	122 828	122 828		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141
Dettes fiscales et sociales	1 094
Total	1 235

Charges et produits constatés d'avance

certifié conforme à l'original

SARL ABLOT INDUSTRIE
91200 ATHIS MONS

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I.- Article D. 441I.-1.° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures *concernées*						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

II - Article D. 441I.-2.° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

III - Article D. 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le *calcul des retards de paiement*	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

IV - Article D. 441-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :